



INSCRIPTION CN MELUN SAISON 2025 / 2026

CERCLE NAUTIQUE
DE MELUN

Melun, le / 202

N° de licence :

Somme payée :

Mode de règlement : chèque espèces
chèque vacances/sport

virement :

Domiciliation : CR Brie Picardie

BIC / AGRIFRPP887

IBAN :FR76 1870 6000 0072 1801 6271 725

Nom sur le chèque :

Nom :

Prénom :

Né(e) le : / / à :

Nationalité :

Adresse :

Code postal : Ville :

Profession :

Etablissement scolaire ou Universitaire :

Tel domicile :

Tel portable :

@ mail personnel :

⇒ Pour les mineurs :

@ mail des parents :

Comment avez-vous connu l'aviron et le Cercle Nautique de Melun :

Porteur d'un handicap :

Personne à contacter en cas d'urgence :

Nom et prénom :

Lien de Parenté

Adresse :

Tel n° 1 :

Code postal :

Ville :

Tel n° 2 :

@ mail :

Je déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur. Je déclare savoir nager.

J'autorise les accompagnateurs et responsables du club à faire pratiquer, en cas d'urgence, une intervention médicale ou chirurgicale en cas de nécessité.

Je suis informé que je suis assuré pour les activités organisées par le Cercle Nautique de Melun et que je peux contracter une assurance complémentaire individuelle accident.

Signature

Signature du responsable légal pour les mineurs

➤ *L'inscription ne sera effective et le début des activités autorisé qu'après réception :*

1. *Du règlement de la cotisation*
2. *Nouvel adhérent (1^{ère} licence) : certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'aviron et d'autorisation à la pratique en compétition (sauf loisirs)
Renouvellement de licence : répondre au questionnaire « QS-SPORT » (CERFA N°15699*01) + fournir l'attestation de réponses négatives au questionnaire. Si réponse positive, certificat médical comme ci-dessus.*
3. *D'une photographie d'identité*

➤ *Ces documents sont obligatoires pour établir la licence et souscrire l'assurance*

➤ *Le Conseil d'Administration se réserve le droit de refuser une admission (article 6 des statuts)*

FICHE INSCRIPTION Saison 2025 / 2026

COTISATION POUR L'ANNEE

La cotisation annuelle inclut la licence-assurance souscrite auprès de la FFA et de la MAIF

CATEGORIE	CLUB	Licence	TOTAL
Jeunes J10 à J11 Né(e) de 2015 à 2016	116,00 €	70,00 €	186,00 €
Minimes J12 à J14 Né(e) de 2012 à 2014	159,00 €	70,00 €	229,00 €
Cadets J15 à J16 Né(e) de 2010 à 2011	261,00 €	70,00 €	331,00 €
Juniors J17 à J18 Né(e) de 2008 à 2009	302,00 €	70,00 €	372,00 €
Senior-23 né(e) de 2002 2007	359,00 €	70,00 €	429,00 €
Seniors Compétitions, Loisirs	359,00 €	76,00 €	435,00 €
UNIVERSITAIRES	302,00 €	70,00 €	372,00 €
AVIFIT Né(e) à partir de 2007			160,00 €
FRAIS DE MUTATION			36,00 €

- **RÉDUCTION DE 35 % HORS LICENCES** pour tous les membres d'une même famille habitant à la même adresse sur la cotisation la plus faible (sauf sur cotisations Ecole d'aviron et AVIFIT)
- **Droit D'ENTRÉE pour tout nouvel ADHÉRENT** : 60,00 € (sauf habitants de Melun, ainsi que les personnes ayant fait un stage cet été)
- La totalité de l'inscription (cotisation + droit d'entrée) se règle en une seule fois
- Possibilité d'échelonnement en remettant plusieurs chèques selon calendrier à convenir
- Possibilité des payer en chèques vacances plus 5€

VETEMENTS :

- Combinaison (facultative, mais obligatoire pour la compétition) : 55,00 €
- Autres vêtements (gilet technique, casquette, polo, ...) : se renseigner au secrétariat

HORAIRES :

- **Ecole d'aviron pour les jeunes J11 à J14 :**
 - Mercredi : 14h à 17h
 - Samedi : 14 h 00 à 17h
 - Séance supplémentaire le vendredi de 17 h 30 à 18 h45 et le dimanche matin
- **Juniors (J15 à J18) :**
 - Mercredi : 14 h à 17h
 - samedi : 14 h 00 à 17h
 - Dimanche : 9 h 30 à 12 h
 - Mardi ou jeudi ou vendredi en fin d'après-midi / début de soirée selon planning établi par les entraîneurs
- **Groupe loisirs:**
 - Samedi matin : 9 h à 11 h
 - Dimanche matin : 9 h à 11 h
 - Mercredi : 18 h à 20 h (horaire d'été bateau) / 18 h à 19 h (horaire d'hiver indoor)
- **AVIFIT :**
 - Mardi 18 h 45 / 19 h 30 et/ou Vendredi 18 h 45 / 19 h 30 en fonction de la disponibilité des coachs.

IMPORTANT

- L'adhésion est définitive : il ne sera effectué aucun remboursement
- En cas de manquement aux règles de sécurité ou au règlement intérieur du club, le Conseil d'Administration peut procéder à l'exclusion du contrevenant (article 7 des statuts)

Droits à l'image : : autorisation de communiquer sur les résultats sportifs sur tout support.

Il est rappelé que toutes les images prises lors des régates ou au club ne pourront être utilisées, à défaut d'autorisation du Conseil d'Administration, qu'à des fins strictement personnelles et non commerciales.

Toutes personnes assistant à une régate ou une manifestations du club consent à accorder gratuitement au Cercle Nautique de Melun le droit d'utiliser, directement ou indirectement, son image sur tout support par tous les moyens en relation avec la vie du Cercle pour la promotion du Cercle, et de ses partenaires et ce pour le monde entier et pour la durée légale de protection des droits d'auteur relative à ces supports et moyens.